

Vendredi 22 septembre 2023

Biodiversité

Appel à projets pour des fleurs locales

La Ville de Rennes est à la recherche de porteurs de projets ayant trait à la production de fleurs ornementales et/ou comestibles. Deux hectares sont mis à disposition à proximité du centre horticole municipal (route de Vezin). Les candidatures sont ouvertes jusqu'au vendredi 23 février 2024.

La nécessité d'une production agricole en circuit court

Depuis plusieurs années, la Ville de Rennes fait émerger, grâce à l'implication des habitants, chercheurs et associations des projets de fermes urbaines qui constituent aujourd'hui autant de supports de production que de sensibilisation aux enjeux d'une consommation de produits sains, durables et locaux. Ces fermes urbaines, qu'elles soient à finalité commerciale ou relevant uniquement de dynamiques citoyennes comme les jardins partagés, sont des instruments essentiels d'une réappropriation de l'alimentation et une réponse concrète aux enjeux de démocratie alimentaire. La production de fleurs coupées, comestibles ou non, s'inscrit dans cette ambition politique de mise en valeur des terres cultivables de l'agglomération rennaise.

Relocaliser la production de fleurs

L'industrie de la fleur coupée implique aujourd'hui une forte utilisation d'engrais chimiques et de pesticides, une consommation d'eau importante qui fragilise les territoires sur lesquels ces productions industrielles se développent. La plupart des fleurs consommées en France sont importées (85%) et issues de territoires lointains (Afrique de l'Est et Amérique du Sud). Cela nécessite une logistique importante ou l'utilisation de serres chauffées comme aux Pays-Bas. Relocaliser la production de fleurs doit permettre de développer une production de saison, responsable et éthique, idéalement sous le cahier des charges de l'agriculture biologique et engagée dans une démarche de circuits courts.

Le porteur de projet recherché

La Ville de Rennes, en tant que facilitatrice de projet, souhaite accompagner l'installation d'une ferme florale en proposant notamment l'établissement d'un bail rural à clauses environnementales. Les projets doivent être économiquement viables, par le biais d'une diversification des revenus du chiffre d'affaires par exemple. Celle-ci est d'autant plus valorisante lorsqu'elle participe à l'animation du site et qu'elle ne rentre pas en concurrence avec les autres acteurs. Une attention particulière sera portée aux projets basés sur des modèles collectifs, associatifs, entrepreneuriaux classiques ou innovants et des projets portés par des structures de l'insertion. La proximité avec le centre

horticole de la Ville de Rennes, où sont produites une partie des fleurs coupées utilisées par la collectivité, offre l'opportunité d'un partenariat technique comme social notamment sur le volet insertion, avec la future ferme florale.

Critères de sélection

Une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et aux projets proposant la culture de fleurs endémiques au bassin pédoclimatique breton, champêtres et peu représentées sur les marchés actuels.

Calendrier des candidatures

Mardi 7 novembre 2023 : Visite du site en présence des agents de la Direction des Jardins et de la Biodiversité et de l'élu en charge de l'alimentation durable et l'agriculture urbaine. Deuxième visite possible sur demande.

23 février 2024, 16h : date limite du dépôt des candidatures.

Mi-mars : premier jury de sélection.

Mi-avril : date limite de dépôt du projet final.

Fin avril : deuxième jury / sélection du projet.

Liens utiles :

Documents à consulter : lien vers le [dossier d'appel à projet et le dossier de candidature](#).

Pour obtenir des renseignements complémentaires au cours de leur étude de projet, les candidats peuvent contacter Ugo Le Borgne / u.leborgne@rennesmetropole.fr.